



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

CG/pk

P.V. FI 41
P.V. CEB 18

Commission des Finances et du Budget

et

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 15 mai 2015

Ordre du jour :

1. Evolution de la situation budgétaire
2. Uniquement pour les membres de la Commission des Finances et du Budget:
 - Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 8 mai 2015
 - Divers

*

Présents : M. Claude Adam remplaçant Mme Viviane Loschetter, M. Guy Arendt, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Henri Kox, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. Claude Adam remplaçant Mme Viviane Loschetter, Mme Diane Adehm, M. Frank Arndt, M. Eugène Berger, Mme Anne Brasseur, Mme Joëlle Elvinger, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, Mme Octavie Modert remplaçant Mme Martine Mergen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Mars Di Bartolomeo, député (*observateur*)
M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances
M. Jeannot Waringo, Directeur de l'Inspection générale des Finances
M. Etienne Reuter, du Ministère des Finances
M. Alain Bellot, Directeur de l'Administration des Douanes et Accises
M. Romain Heinen, Directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED)
M. Guy Heintz, Directeur de l'Administration des contributions directes
Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Viviane Loschetter, M. Marc Spautz, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Viviane Loschetter, Mme Martine Mergen,
membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

Présidence : M. Eugène Berger, Président de la Commission des Finances et du Budget
Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution
budgétaire

*

1. Evolution de la situation budgétaire

Monsieur le Ministre présente l'exécution budgétaire 2014 et 2015 sur base du document repris en annexe. Il rappelle, d'une part, que le budget des 4 premiers mois de l'exercice 2014 consistait dans des douzièmes provisoires votés en décembre 2013 et, d'autre part, qu'en 2014 le nouveau gouvernement a été contraint de réaliser une économie de 200 millions d'euros afin de respecter les règles du pacte de stabilité et de croissance.

Il apporte les explications suivantes :

- Selon le tableau 2, la consommation intermédiaire en 2014 a augmenté de 1,3% par rapport au budget voté. Pour rappel, la croissance annuelle moyenne de la consommation intermédiaire au cours des années 2000 et 2013 s'est élevée à 7,9%.
- En 2014, le solde dépenses-recettes en % du PIB atteint les 0,7%, ce qui donne un solde structurel d'1,8% (pour rappel, l'objectif du Luxembourg pour le solde structurel: +0,5%).
- La forte variation du résultat des acquisitions moins cessions entre budget ajusté et compte ajusté (voir tableau 3) résulte du fait que les achats de terrains prévus en 2014 n'ont pas eu lieu.
- L'évolution plus rapide des dépenses au cours des trois premiers mois de l'exercice 2015 par rapport aux mêmes mois de l'exercice 2014 est due au fait que le budget des 4 premiers mois de l'exercice 2014 était limité aux douzièmes provisoires votés fin 2013 (tableaux 5 et 6).
- Quant au recul de 10% des recettes émanant des droits d'accises sur cigarettes des trois premiers mois de 2015 par rapport à la même période de 2014, il est lié au fait qu'en prévision d'une hausse de la TVA sur les cigarettes en 2015, les clients ont procédé à des achats massifs avant la fin de l'année 2014.
- Il est rappelé que les recettes de TVA encaissées au premier trimestre de l'année portent sur le trimestre précédent. Pour cette raison, les chiffres du premier trimestre 2015 y relatifs ne comportent encore aucun signe de la baisse prévue au niveau de la TVA provenant du secteur du commerce électronique à partir de l'exercice 2015.
- Les recettes TVA hors commerce électronique du premier trimestre 2015 sont en progression d'environ 100 millions d'euros. Une partie de cette augmentation est liée à la hausse de 2% de certains taux TVA à partir du 1^{er} janvier 2015). (Il a été prévu que la hausse des taux de TVA engendre des recettes supplémentaires de l'ordre de 250 millions d'euros en 2015.) Les remboursements auxquels doit procéder l'AED à l'heure actuelle s'élèvent à environ 30 millions d'euros. Il est précisé que la progression est en diminution.

- La hausse des recettes provenant de la taxe d'abonnement est en lien direct avec l'évolution positive des bourses, mais également avec une augmentation des fonds gérés au Luxembourg.

A plusieurs reprises le ministre fait référence aux réponses qu'il a fournies à la question parlementaire n°1063 et qui sont reprises en annexe.

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- Le budget 2014 tablait sur une croissance réelle du PIB de 3,2%. Selon les dernières prévisions du STATEC, ce taux aura finalement atteint les 3% en 2014.
- La hausse importante des recettes provenant de l'impôt sur la fortune des 3 premiers mois de l'année 2015 s'explique par le fait qu'un certain nombre de sociétés se sont acquittées de cet impôt dû pour des périodes passées plus ou moins longues.
- Selon le tableau 2, les dépenses relatives à la rémunération des salariés est de 2% en deçà des prévisions budgétaires pour l'année 2014. Cette différence est liée au fait que le budget 2014 prévoyait le paiement de la prime unique inscrite dans l'accord salarial de la Fonction publique (environ 19 millions d'euros au total) en 2014, alors que ce paiement n'a eu lieu qu'en 2015. De plus, l'échelle mobile a progressé moins vite qu'estimé en 2014.

La rémunération des salaires a progressé d'environ 4,5% (répartis comme suit : 1,8% évolution de l'indice moyen de la cote d'application de l'échelle mobile des salaires, 1,7% glissement normal des carrières, 0,9% augmentation des effectifs) entre 2013 et 2014. Entre 2012 et 2013, le même poste avait augmenté de 5,5% (en raison d'engagements de personnel étatique plus nombreux).

- Le STATEC avait calculé que la hausse de certains taux de TVA en 2015 entraînerait une hausse des prix d'environ 0,9%. Il est difficile d'évaluer si la hausse des taux a été entièrement répercutée sur les prix des consommateurs. Une telle évaluation est d'autant plus difficile en raison de la baisse du prix du pétrole au cours des derniers mois.
- Les recettes TVA provenant du secteur du commerce électronique ont été dispatchées par le mini guichet unique début mai 2015. Pour rappel, le Luxembourg percevra 30% de ce montant.
- L'année 2014 a été une bonne année pour les banques.
- En ce qui concerne les montants relatifs à l'investissement direct et indirect, il est rappelé qu'en raison de l'application des nouvelles règles du SEC 2010 à partir de 2015, également à l'exercice 2014, il y a lieu de neutraliser les dépenses en matière de recherche et développement afin de pouvoir comparer les estimations effectuées dans le cadre du programme de stabilité et de croissance (PSC) et les données du compte prévisionnel actuel (voir aussi la réponse à la question parlementaire n°1063 reprise en annexe). (Selon SEC 2010, les dépenses en matière de recherche et développement sont comptabilisées à deux reprises : une fois au niveau de la consommation intermédiaire et une fois au niveau de la formation de capital. Afin d'assurer que le solde en bas de page reflète la réalité, il y a lieu de compenser cette double comptabilisation (compensation au niveau des recettes par le biais du poste « Production pour usage final propre » - tableau page 2). Le ministère des Finances prépare une note explicative à ce sujet.

Le Ministre rappelle qu'il serait incorrect de déduire l'évolution des investissements de l'année sur base uniquement des chiffres d'un trimestre.

- L'évolution des avances et des soldes en matière d'IRC au cours des dernières années est la suivante :
En 2011, 60% des recettes de l'IRC représentaient des avances, 40% correspondaient aux soldes à payer. Ce rapport a évolué pour se situer à 84% d'avances et 16% de soldes en 2015.

Une répartition similaire existe au niveau des recettes de l'ICC.

Il est expliqué que le parallélisme entre l'évolution de l'RC et de l'ICC est en train de diminuer au fil des années. Ceci est, d'une part, un peu dû au fait que certaines entreprises paient l'IRC, mais pas l'ICC (en raison de certains abattements), et, d'autre part, que certaines entreprises ne paient pas l'IRC (en raison, entre autres, de bonifications d'impôts pour investissements). Le niveau de l'IRC est, de plus, influencé par les recettes encaissées suite à l'introduction de l'impôt minimum.

- Les données relatives aux administrations locales ne peuvent, à l'heure actuelle, malheureusement pas encore être calculées sur base des budgets rectifiés des communes.
- Les accises sur les cigarettes ont été légèrement revues à la baisse afin d'alléger l'impact de la hausse de la TVA en début d'année. Alors que les prix des cigarettes n'ont pas évolué au cours des derniers mois dans les pays voisins, il se pourrait qu'ils augmentent bientôt en Allemagne.

2. Uniquement pour les membres de la Commission des Finances et du Budget:

- **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 8 mai 2015**
- **Divers**
- Le projet de procès-verbal est approuvé.
- Le Président informe les membres de la Commission qu'une délégation du Bureau et de la Commission sont invitées à participer à une entrevue avec le Président de la BEI (suivie d'un déjeuner) prévue le 8 juin 2015 à 11:30 heures. Outre les membres déjà inscrits, M. Arendt, Mme Elvinger, M. Fayot et M. Gibéryen annoncent leur participation à cette entrevue.
- Quant à l'entrevue entre la Commission spéciale TAXE du parlement européen et la Commission des Finances et du budget qui aura lieu le 18 mai 2015 à 12:00 heures, MM. Arendt et Haagen ne pourront y participer.
- Le Ministre et les membres de la Commission procèdent à un échange de vues au sujet de la réunion prévue le 18 mai 2015 avec la Commission spéciale TAXE du Parlement européen.

Luxembourg, le 5 juin 2015

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission des Finances
et du Budget,
Eugène Berger

La Présidente de la Commission du Contrôle
de l'exécution budgétaire,
Diane Adehm

Annexes:

- 1 - Tableaux distribués par le ministère des Finances
- 2 - Réponses à la question parlementaire n°1063

**Commission des Finances et du Budget
et
Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire**

15.5.2015

TABLEAU 1 : Exécution Budget 2014 au 31.3.2015 – Vue d'ensemble (SEC95)

(en millions)

2014	Budget	Compte prévisionnel	Variation (en mio)	Variation (en %)
<u>Administration publique</u>				
- Dépenses.....	20 586,5	20 722,5	136,0	+0,7%
- Recettes	20 686,8	21 033,7	346,9	+1,7%
- Solde.....	+100,3	+311,3	+211,0	-
<u>Administration centrale</u>				
- Dépenses.....	14 762,6	14 951,5	+188,9	+1,3%
- Recettes	14 217,5	14 471,3	253,8	+1,8%
- Solde.....	-545,1	-480,2	+64,9	-
<u>Administrations locales</u>				
- Dépenses.....	2 490,8	2 456,7	-34,1	-1,4%
- Recettes	2 504,1	2 553,7	+49,6	+2,0%
- Solde.....	+13,3	+97,0	+83,7	-
<u>Sécurité sociale</u>				
- Dépenses.....	8 813,6	8 858,9	+45,3	+0,5%
- Recettes	9 445,8	9 553,4	+107,6	+1,1%
- Solde.....	+632,2	+694,5	+62,3	-

TABLEAU 2 - Exécution Budget 2014 au 31.3.2015 – Administration publique (SEC 95)

(en millions)				
2014	Budget	Compte prévisionnel	Variation (en mio)	Variation (en %)
- Dépenses:				
Consommation intermédiaire	1 727,6	1 750,8	+23,2	+1,3%
Formation de capital	1 537,8	1 798,3	+260,5	+16,9%
Rémunération des salariés	4 014,9	3 932,8	-82,1	-2,0%
Autres impôts sur la production	2,3	1,1	-1,2	-52,3%
Subventions à payer	877,6	887,1	+9,5	+1,1%
Intérêts de la dette publique	222,8	171,1	-51,7	-23,2%
Prestations sociales en espèces	7 662,8	7 566,2	-96,6	-1,3%
Prestations sociales en nature	2 383,3	2 448,1	+64,9	+2,7%
Autres transferts courants	1 665,4	1 730,2	+64,8	+3,9%
Transferts en capital à payer	539,5	411,0	-128,5	-23,8%
Acquisitions moins cessions d'actifs	-47,5	25,8	+73,3	-154,4%
Total	20 586,5	20 722,5	+136,0	+0,7%
- Recettes:				
Production marchande	478,6	498,8	+20,2	+4,2%
Production pour usage final propre	-	214,2	-	-
Production non marchande	323,7	408,8	+85,0	+26,3%
Impôts sur la production	6 320,8	6 401,8	+81,0	+1,3%
Revenus de la propriété	650,1	672,5	+22,3	+3,4%
Impôts courants sur le revenu, etc.	6 927,5	6 830,6	-96,9	-1,4%
Cotisations sociales	5 820,5	5 823,5	+2,9	+0,1%
Autres transferts courants	66,6	81,7	+15,1	+22,6%
Transferts en capital à recevoir	98,9	102,0	+3,1	+3,2%
Total	20 686,8	21 033,7	+347,0	+1,7%
- Solde:				
- en millions	+100,3	+311,3	+211,0	
- en % du PIB	+0,2%	+0,7%	+0,5%	

TABLEAU 3 : Exécution Budget 2014 au 31.3.2015 – Administration centrale (SEC2010)

Administration centrale 2014 (Données ajustées *)	Budget ajusté	Compte ajusté	Variations	
			en mio.	en%
Dépenses.....	15 027	14 945	-81,7	-0,5%
Consommation intermédiaire	998	1 013	+15,5	+1,6%
Formation de capital	1 073	1 067	-6,5	-0,6%
Rémunération des salariés	3 053	2 999	-54,1	-1,8%
Subventions.....	880	841	-38,3	-4,4%
Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	271	250	-20,7	-7,7%
Prestations sociales en espèce	1 398	1 345	-52,9	-3,8%
Prestations sociales en nature	62	65	+2,9	+4,7%
Autres transferts courants	6 674	6 769	+94,8	+1,4%
Transferts en capital à payer	661	584	-77,5	-11,7%
Acquisitions moins cessions	-42	13	+55,3	+130,1%
Recettes	14 526	14 465	-60,4	-0,4%
Production marchande	141	152	+10,9	+7,7%
Production pour usage final propre	216	214	-1,4	-0,6%
Production non marchande	208	256	+47,6	+22,9%
Impôts sur la production et les importations.	6 320	6 343	+23,1	+0,4%
Revenus de la propriété	305	290	-15,1	-4,9%
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	6 375	6 281	-94,0	-1,5%
Cotisations sociales	609	569	-40,4	-6,6%
Autres transferts courants	250	248	-2,0	-0,8%
Transferts en capital à recevoir	102	112	+10,8	+10,6%
Besoin de financement	-501	-480	+21,2	

(*) les estimations qui avaient été faites dans le cadre du projet de budget pour 2014 ont été effectuées suivant le système de comptabilité SEC95 en vigueur à cette date. Comme ce système de comptabilité a été remplacé entretemps, les chiffres du compte prévisionnel se basent sur le nouveau système SEC2010. Le présent tableau présente des chiffres ajustés afin de pouvoir comparer ces chiffres à ceux du compte prévisionnel (corrections effectuées au niveau de la comptabilisation des services d'intermédiation financière (SIFIM), R&D, ressources UE)

TABLEAU 3a : Exécution Budget 2014 au 31.3.2015 – Frais de Fonctionnement de l'Etat

	Budget 2013	Compte 2014	Variations 14/13
- Budget de l'Etat	269,7	254,5	-5,6%
- Services à gestion séparée (hors CIE, CGIE)	72,1	76,4	+6,0%
- Etablissements publics	191,1	191,8	+0,4%
- Fonds spéciaux (hors route, rail et entretien)	41,1	28,1	-31,7%
- Institutions (Chambre des Députés, Conseil d'Etat,...)	14,7	13,5	-8,2%
- Total	588,7	564,2	-4,2%

TABLEAU 4 : Exécution Budget 2015 – projection sur l'année 2015

	Budget voté 2015 (déc. 2014)	Programme de stabilité (mai 2015)
- En % du PIB :		
Administration publique	-0,2%	+0,1%
Administration centrale	-1,7%	-1,5%
Administrations locales	-0,1%	-0,2%
Sécurité sociale	+1,6%	+1,7%
-En millions :		
Administration publique	-134,9	+24,7
Administration centrale	-875,8	-710,3
Administrations locales	-53,5	-78,2
Sécurité sociale	+794,4	+813,3

TABLEAU 5 : Exécution Budget 2015 – 1^{er} trimestre 2015

	Situation mensuelle 2015			
	Janvier	Février	Mars	1 ^{er} trimestre
Recettes	1.286,1	893,0	1.397,3	3.576,5
Dépenses	1.672,7	1.079,6	1.177,2	3.929,5
Solde:				
- en millions.....	-386,7	-186,6	220,2	-353,0
- en % du PIB...	-0,8%	-0,4%	0,5%	-0,7%

TABLEAU 6 : Comparaison des 1ers trimestres 2012-2015

	2012	2013	2014	2015	variation 2015
Recettes	2.933,70	3.163,70	3.353,36	3.576,46	+6,7%
Dépenses	3.611,98	3.807,63	3.518,71	3.929,54	+11,7%
Solde	-678,28	-643,93	-165,35	-353,08	-

Tableau 6a : Détail du tableau 6

	Situation fin mars					
	2012	2013	2014	2015	variation 2014-2015	
					en millions	en %
Dépenses						
1. Consommation intermédiaire	214,3	213,2	199,4	221,0	+ 21,6	+10,9%
2. Formation de capital	201,8	179,9	154,3	180,4	+ 26,1	+16,9%
3. Rémunération des salariés	618,5	657,1	694,0	714,4	+ 20,4	+2,9%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...)	197,7	190,2	147,4	203,9	+ 56,6	+38,4%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	7,2	0,8	-0,2	-10,7	- 10,5	-
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...)	305,2	308,6	316,6	345,3	+ 28,7	+9,1%
7. Prestations sociales en nature	7,0	4,5	7,6	8,8	+ 1,2	+16,2%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille, Communes) ...	1 941,8	2 133,5	1 929,0	2 194,4	+ 265,4	+13,8%
9. Transferts en capital	116,3	121,3	83,8	74,4	- 9,4	-11,2%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits	2,2	-1,5	-13,2	-2,5	+ 10,7	-
Dépenses totales	3 612,0	3 807,6	3 518,7	3 929,5	+ 410,8	+11,7%
Recettes						
11. Impôts sur la production	1 308,4	1 416,0	1 425,4	1 456,4	+ 31,0	+2,2%
12. Impôts courants sur le revenu	1 326,9	1 457,4	1 624,8	1 755,8	+ 131,0	+8,1%
13. Autres recettes	298,4	290,3	303,1	364,2	+ 61,2	+20,2%
Recettes totales	2 933,7	3 163,7	3 353,4	3 576,5	+ 223,1	+6,7%
Solde	-678,3	-643,9	-165,4	-353,1	-	-

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 31 MARS 2015

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	Recettes au 31.03			Budget	Budget	Compte prov.	Budget	Compte	Recettes en % du budget voté			Variation 14/15	
	2015	2014	2013	2015	2014	2014	2013	2013	2015	2014	2013	en mio. EUR	en %
I. Contributions directes	1 762,0	1 653,7	1 496,1	6 861,2	6 300,1	6 251,3	5 963	5 975,4	25,7	26,2	25,1	108,2	6,5
1. Collectivités [1]	434,0	420,7	336,7	1 592,0	1 520,0	1 475,5	1 560,0	1 496,5	27,3	27,7	21,6	13,3	3,2
2. Assiette [1]	192,2	182,9	174,3	741,0	700,0	663,5	690,0	655,9	25,9	26,1	25,3	9,3	5,1
3. Salaires et traitements	883,5	833,4	743,2	3 330,0	3 005,0	3 012,6	2 660,0	2 772,3	26,5	27,7	27,9	50,0	6,0
4. Impôt de solidarité	57,6	55,3	48,6	435,7	401,9	396,3	377,3	378,6	13,2	13,8	12,9	2,3	4,1
5. Revenus de capitaux	39,8	16,4	29,0	240,0	240,0	255,8	230,0	232,8	16,6	6,8	12,6	23,5	143,2
6. Fortune [2]	116,4	75,9	78,3	285,0	275,0	274,0	275,0	269,4	40,9	27,6	28,5	40,6	53,4
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	10,0	14,5	19,7	25,0	30,0	26,6	35,0	33,4	39,9	48,2	56,2	-4,5	-31,1
8. Contribution de crise [7]	0,4	0,9	4,5	0,0	1,0	1,7	5,0	3,8		91,7	90,5	-0,6	-60,2
9. Impôt d'équilibrage budgétaire temporaire [3]	1,9	0,0	0,0	80,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,4			1,9	
10. Retenue sur revenus d'épargne (non-résidents)	24,1	35,7	45,5	40,0	45,0	40,4	50,0	46,9	60,4	79,3	91,1	-11,5	-32,3
11. Jeux de casino (recettes brutes)	2,5	2,5	3,4	25,0	22,0	18,9	22,0	20,7	9,8	11,6	15,3	-0,1	-3,7
12. Contributions directes - autres	-0,4	15,5	12,9	67,5	60,3	86,1	59,0	65,2	-0,6	25,7	21,8	-15,9	-102,7
Pour mémoire: impôt commercial communal [2]	127,6	155,2	124,1	561,0	530,0	564,2	580,0	557,1	22,7	29,3	21,4	-27,7	-17,8
II. Douanes & accises	254,5	334,9	353,1	1 371,0	1 391,1	1 437,5	1 364	1 296,7	18,6	24,1	25,9	-80,4	-24,0
12. Recettes UEBL brutes	174,9	241,5	257,6	1 007,0	1 003,0	1 044,9	1 020,0	999,4	17,4	24,1	25,3	-66,6	-27,8
Versements nets à la Belgique effectués	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	80,6					
Versements nets à la Belgique à effectuer	0,0	0,0	0,0	-20,0	-10,0	0,0	55,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Recettes brutes moins vers. effectués/à effectuer	174,9	241,5	257,6	987,0	1 013,0	1 044,9	965,0	918,8	17,7	23,8	26,7	-66,6	-27,6
13. Droits d'accises sur huiles minérales	40,6	43,9	45,3	200,0	200,0	192,6	225,0	199,2	20,3	22,0	20,1	-3,4	-7,7
14. Droits d'accises sur cigarettes	13,9	23,9	25,1	92,0	88,0	107,2	85,0	86,0	15,1	27,2	29,5	-10,0	-42,0
15. Taxe sur les véhicules automoteurs (brute)	18,6	18,7	18,2	64,0	67,0	68,2	70,0	67,9	29,0	27,8	26,0	-0,1	-0,4
16. Douanes & accises - autres	6,6	6,9	6,9	28,0	23,1	24,6	18,8	24,8	23,6	29,9	36,7	-0,3	-4,3
III. Enregistrement & domaines	1 251,1	1 176,0	1 137,9	4 497,6	4 791,6	4 804,2	4 169	4 468,0	27,8	24,5	27,3	75,2	6,4
17. Droits d'enregistrement	50,7	52,3	37,9	173,5	163,5	207,9	158,0	155,7	29,2	32,0	24,0	-1,6	-3,1
18. Taxe sur la valeur ajoutée (recettes brutes) [4]	946,6	906,1	906,2	3 327,1	3 716,0	3 627,8	3 235,2	3 443,1	28,5	24,4	28,0	40,4	4,5
19. Taxe d'abonnement [5]	215,4	182,8	164,1	789,0	730,0	770,5	600,0	691,5	27,3	25,0	27,3	32,7	17,9
20. Taxe sur les assurances	9,9	8,6	8,3	43,5	43,5	44,3	38,0	43,0	22,8	19,7	21,9	1,4	15,9
21. Enregistrement & domaines - autres	28,5	26,2	21,4	164,5	138,6	153,7	138,1	134,7	17,3	18,9	15,5	2,3	8,9
Pour mémoire: Droits de succession [6]	18,7	12,3	23,8	60,0	60,0	74,0	47,0	75,6	31,1	20,4	50,7	6,4	52,5
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	3 267,6	3 164,6	2 987,1	12 729,7	12 482,8	12 493,0	11 496	11 740,1	25,7	25,4	26,0	103,0	3,3
IV. Trésorerie de l'Etat	37,6	20,5	20,7	241,2	282,3	270,1	286,3	292,3	15,6	7,3	7,2	17,1	83,7
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	3 305,3	3 185,1	3 007,8	12 971,0	12 765,1	12 763,2	11 783	12 032,4	25,5	25,0	25,5	120,1	3,8

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] L'impôt d'équilibrage budgétaire temporaire (IEBT) est à charge des personnes physiques et perçu sur tous les revenus professionnels, de remplacement et du patrimoine, à l'exclusion des majorations sur les heures supplémentaires. Le taux de l'IEBT est fixé à 0,5 %.

[4] La TVA brute est répartie comme suit: (a) recettes à titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) contribution assise sur le RNB à verser à l'UE, (c) alimentation du fonds communal de dotation financière et (d) quote-part des recettes brutes à transférer au budget ordinaire des recettes.

[5] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

[6] Recette en capital

[7] Les recettes provenant de la contribution de crise vont être imputées en 2015 sur l'article 65.8.10.010 "Recettes diverses non-ventilées" de la Trésorerie de l'Etat

2015



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Administration centrale 2015 (SEC2010)

Evolution des recettes et dépenses au 31.03.2015

	Situation fin mars					
	2012	2013	2014	2015	variation 2014 - 2015	
					en millions	en %
Dépenses.	3 612,0	3 807,6	3 518,7	3 929,5	+ 410,8	+11,7%
Recettes.	2 933,7	3 163,7	3 353,4	3 576,5	+ 223,1	+6,7%
Solde	-678,3	-643,9	-165,4	-353,1	-	-

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

2015



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Administration centrale (SEC2010)

Evolution des recettes et dépenses

	Situation fin mars					
	2012	2013	2014	2015	variation 2014-2015	
					en millions	en %
Dépenses						
1. Consommation intermédiaire	214,3	213,2	199,4	221,0	+ 21,6	+10,9%
2. Formation de capital	201,8	179,9	154,3	180,4	+ 26,1	+16,9%
3. Rémunération des salariés	618,5	657,1	694,0	714,4	+ 20,4	+2,9%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...)	197,7	190,2	147,4	203,9	+ 56,6	+38,4%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	7,2	0,8	-0,2	-10,7	- 10,5	-
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...)	305,2	308,6	316,6	345,3	+ 28,7	+9,1%
7. Prestations sociales en nature	7,0	4,5	7,6	8,8	+ 1,2	+16,2%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille,	1 941,8	2 133,5	1 929,0	2 194,4	+ 265,4	+13,8%
9. Transferts en capital	116,3	121,3	83,8	74,4	- 9,4	-11,2%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits	2,2	-1,5	-13,2	-2,5	+ 10,7	-
Dépenses totales	3 612,0	3 807,6	3 518,7	3 929,5	+ 410,8	+11,7%
Recettes						
11. Impôts sur la production	1 308,4	1 416,0	1 425,4	1 456,4	+ 31,0	+2,2%
12. Impôts courants sur le revenu	1 326,9	1 457,4	1 624,8	1 755,8	+ 131,0	+8,1%
13. Autres recettes	298,4	290,3	303,1	364,2	+ 61,2	+20,2%
Recettes totales	2 933,7	3 163,7	3 353,4	3 576,5	+ 223,1	+6,7%
Solde	-678,3	-643,9	-165,4	-353,1	-	-

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Réponse de Monsieur le Ministre des Finances Pierre GRAMEGNA à la question parlementaire n° 1063 de l'honorable Député Serge WILMES du 17 avril 2015 concernant l'exécution du budget de l'Etat pour l'exercice 2014

Dans sa question parlementaire, l'honorable Député Monsieur Serge Wilmes affirme, en guise d'introduction que « l'exercice budgétaire 2014 [est] désormais clôturé et les données de finances publiques (...) publiées sur le site internet du Statec (...) ».

En réponse à cette affirmation, il s'impose de faire remarquer que d'après l'article 9 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, « les opérations relatives au paiement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 29 avril de l'année suivante ».

Il s'y ajoute que d'après l'article 11 de la loi précitée du 8 juin 1999, le Gouvernement dispose jusqu'au 31 mai pour déposer à la Chambre des députés le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice précédent.

Finalement, il importe de rappeler également que le secteur de l'Administration centrale comprend un certain nombre d'établissements publics qui clôturent leurs comptes après la date du 1^{er} mai. Il en résulte qu'en ce moment les comptes de l'Administration centrale ne peuvent pas être considérés comme étant clôturés définitivement.

L'honorable Député pose ensuite 4 questions précises.

Quant à la première question :

L'honorable Député voudrait tout d'abord savoir si la progression du total des dépenses de consommation intermédiaire, par rapport à laquelle il avance le chiffre de 26,1 millions d'euros ou +2,4%, « est compatible avec l'objectif fixé d'une réduction du niveau absolu des dépenses de fonctionnement de l'Etat de 8,5% par rapport à son niveau de 2013. »

En réponse à cette question, il y a lieu de rappeler tout d'abord que dans l'exposé des motifs du projet de budget pour 2014, l'objectif de réduction du total des crédits de fonctionnement avait été décrit dans les termes suivants :

« La consommation intermédiaire est définie par le SEC 95 comme étant la valeur des biens et services qui sont utilisés comme entrées au cours de la production, à l'exclusion des actifs fixes dont la consommation est enregistrée comme consommation de capital fixe. En fait, il s'agit pour l'essentiel des frais de route et de séjour, des frais de bureau, des frais d'exploitation des bâtiments, des loyers, des frais d'experts et d'études, etc.

D'après la définition du système européen de comptes normalisés (SEC 95), cette rubrique comprend toutefois également les dépenses pour l'entretien du réseau ferroviaire et des ouvrages de génie civil qui ont cependant été laissées en dehors du champ des réductions.

Etant donné qu'il importe de pouvoir s'exprimer au sujet de l'évolution des dépenses de consommation dans une optique structurelle, les dépenses pour le financement des élections européennes et de la Présidence de l'Union européenne ainsi que pour la mise en place du nouveau réseau radio ont été neutralisées.

Dans ce contexte, il importe d'insister sur le fait que pour le Gouvernement, le développement de l'informatique auprès de l'Etat constitue un objectif de premier plan. Dès lors il a été jugé indispensable de ne pas freiner les projets en cours, ce d'autant plus que leur réalisation ne manquera pas de se répercuter ultérieurement de manière positive sur l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Dans le projet de budget la situation a été présentée conformément au tableau ci-dessous (tableau n° 1) où il faut tenir compte des dépenses des services de l'Etat à gestion séparée, des établissements publics et des fonds spéciaux, la progression du total des dépenses de cette catégorie :

TABEAU 1	Budget 2013	Compte 2014	Variations 14/13
- Budget de l'Etat	269,7	247,1	-8,4%
- Services à gestion séparée (hors CIE, CGIE).....	72,1	68,8	-4,8%
- Etablissements publics	191,1	172,3	-9,8%
- Fonds spéciaux (hors route, rail et entretien)	41,1	38,0	-7,5%
- Institutions (Chambre des Députés, Conseil d'Etat,...)	14,7	13,5	-8,1%
- Total.....	588,7	539,7	-8,3%

- Ceci étant, le tableau suivant n° 2 renseigne, d'après les prévisions actuelles, l'évolution des dépenses de consommation de l'administration centrale entre 2013 et 2014 en tenant compte des adaptations qui sont commentées plus amplement ci-avant :

(en millions)			
TABEAU 2	Budget 2013	Compte 2014	Variations 14/13
- Budget de l'Etat	269,7	254,5	-5,6%
- Services à gestion séparée (hors CIE, CGIE).....	72,1	76,4	+6,0%
- Etablissements publics	191,1	191,8	+0,4%
- Fonds spéciaux (hors route, rail et entretien)	41,1	28,1	-31,7%
- Institutions (Chambre des Députés, Conseil d'Etat,...)	14,7	13,5	-8,2%
- Total.....	588,7	564,2	-4,2%

Il résulte notamment de ce tableau que si l'on considère uniquement les dépenses sur lesquelles le Gouvernement a une influence directe – c'est-à-dire hors établissements publics – les dépenses de fonctionnement diminuent de 6,3%.

Il ressort de ce tableau que si l'on tient compte des adaptations qui ont été retenues par le Gouvernement dans le cadre des travaux budgétaires pour l'exercice 2014, le total des dépenses de fonctionnement diminue de 4,2%.

La volonté du Gouvernement de réduire les frais de fonctionnement de l'administration centrale se confirme dès lors clairement dans ces résultats.

Quant à la deuxième question :

En deuxième lieu, M. Wilmes voudrait savoir si « l'évolution des investissements directs (formation de capital) et indirects (transferts en capital) de -20,4 millions est bien compatible avec l'objectif annoncé d'une réduction des investissements de 137,2 millions ».

En réponse à cette partie de la question, il convient de rappeler tout d'abord que dans l'exposé des motifs du projet de budget pour 2015, les orientations politiques en matière de dépenses d'investissements ont été décrites dans les termes suivants :

« Le total des dépenses d'investissements directs (formation de capital) et d'investissements indirects (transferts de capitaux) de l'Administration centrale comprend en plus des dépenses de l'Etat central, tel qu'il est établi conformément aux règles de la loi du 9 juin 1999 sur la comptabilité de l'Etat, également les dépenses des fonds spéciaux de l'Etat, ainsi que les dépenses des organismes qui sont contrôlés par l'Etat ou qui sont financés majoritairement par l'Etat.

Pour l'exercice 2014, le Gouvernement s'est fixé comme objectif dans le cadre de la circulaire budgétaire du 31 décembre 2013, de réduire le total des dépenses d'investissements directs et indirects de l'Administration centrale d'un montant total de 140 millions par rapport au moment prévu au Programme de stabilité et de croissance du mois d'avril 2013.

La réduction globale de 137 millions des dépenses d'investissements directs et indirects qui a été réalisée au niveau des différents programmes d'investissements des départements ministériels se présente comme suit :

<i>Investissements directs</i>	<i>-86,5 millions</i>
<i>Investissements indirects</i>	<i>-50,7 millions</i>
<i>Total</i>	<i>-137,2 millions »</i>

Le Gouvernement s'est donc bien fixé comme objectif de réduire les dépenses d'investissements par rapport au programme de stabilité d'un montant de 137,2 millions.

D'après les prévisions actuelles, le bilan des dépenses d'investissements de l'exercice 2014 évolue favorablement, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

(en millions)					
	PSC* du 24 avril 2013	Budget 2014	Prévisionnel 2014	Variation	
				Budget / PSC	Prévisionnel / PSC
Investissements directs.....	953,1	866,6	1 066,7	-	-
- Recherche et Développement	-	-	-215,6	-	-
Investissements directs (hors R&D)	953,1	866,6	851,1	-86,5	-102,0
Investissements indirects ajustés.....	796,9	746,2	676,6	-50,7	-120,3
Total.....	1 750,0	1 612,8	1 612,8	-137,2	-222,3

Note : * PSC : Plan de stabilité et de croissance

Au vu de ce tableau, il convient de rappeler, à toutes fins utiles, que les investissements directs (formation de capital) renseignent, d'après les nouvelles règles du SEC 2010 qui ont été approuvées après le vote du budget voté de 2014, à partir du 1.1.2014, les dépenses en matière de Recherche et Développement. De ce fait il faut retrancher ces dépenses du total des dépenses d'investissement du compte prévisionnel afin de rendre comparable les estimations effectuées dans le cadre du PSC et les données du compte prévisionnel actuel.

Il ressort donc de ce tableau que la diminution des dépenses au niveau des investissements directs et indirects se chiffre prévisiblement pour l'ensemble de l'année à quelque 222 millions.

Si l'objectif annoncé est ainsi largement dépassé, il convient de rappeler que le niveau des investissements au Luxembourg continue néanmoins d'être largement supérieur à celui des pays voisins et que le niveau de 2014 de l'Investissement est resté largement supérieur à celui de 2013.

Quant à la troisième question :

L'honorable Député retient que « le poste 'rémunération des salariés' a évolué de +162,6 millions ou de +5,7% » entre 2013 et 2014 avant de demander dans « quelle mesure cette évolution est compatible avec l'annonce de freiner significativement l'évolution des effectifs – et partant de la masse salariale – de l'Etat par rapport à l'exercice 2013, sachant qu'en 2013, le poste « rémunération des salariés » a évolué de +111,4 millions d'euros ou +4,1% ? »

En réponse à cette partie de la question parlementaire, il s'impose de signaler tout d'abord que le projet de budget pour l'exercice 2014 prévoyait au total une croissance des dépenses de rémunération de 4,9% (2013 : 2.908,0 millions ; 2014 : 3.049,6 millions).

D'après les résultats provisoires du compte prévisionnel, le total des dépenses de rémunération s'élève à 2.998,7 millions au titre de l'exercice 2014 – et non pas à 3.020,9 millions comme indiqué par erreur sur le site internet du STATEC.

Les dépenses de l'exercice 2014 affichent dès lors, en ce moment, une moins-value de 50,9 millions par rapport au montant qui avait été retenu dans le cadre de l'exposé des motifs du projet de budget pour 2014 (page 27* de l'exposé des motifs).

En ce qui concerne l'évolution des dépenses du personnel en activité, l'accroissement se limite à 4,55%, contre 5,51% entre 2012 et 2013.

Cet accroissement en 2014 s'explique à raison de 1,86% par l'évolution de l'indice moyen de la cote d'application de l'échelle mobile des salaires et à raison de 1,7% par le glissement normal des carrières tel qu'il résulte de la législation sur les traitements des fonctionnaires de l'Etat.

L'accroissement résiduel de 0,99% du total des dépenses trouve son origine principalement dans l'augmentation des effectifs. Ce taux reflète la volonté du Gouvernement de freiner l'évolution des effectifs, dans la mesure où le taux comparable, entre 2012 et 2013, se situait à 1,31%.

Quant à la dernière question :

Finalement, Monsieur le Député voudrait savoir si le Ministre est satisfait de l'exécution du budget des dépenses en 2014, en avançant que celui-ci affiche « une augmentation des dépenses de 644,4 millions d'euros ou + 4,5% par rapport à 2013, sachant que l'évolution prévue dans le budget pour l'exercice 2014 était de +3,5% (+ 504,3 millions d'euros) et que l'évolution au cours de l'exercice 2013 était de + 2,9% (+ 400,2 millions d'euros). »

En réponse à cette question, il y a lieu de relever que dans le cadre des travaux budgétaires pour 2014, le Gouvernement avait arrêté à 14.762,6 millions le montant total des dépenses au niveau de l'Administration centrale.

Ces prévisions se basaient sur les règles du système comptable SEC 95 qui était encore en vigueur au moment de la préparation et du vote du budget de l'exercice 2014. En cours d'année le référentiel SEC 95 a été remplacé par le nouveau système comptable SEC 2010, qui prévoit une modification importante au niveau des dépenses pour la « Recherche & Développement ». Ces dépenses devront dorénavant être comptabilisées, non plus seulement dans la rubrique « Consommation intermédiaire » mais également dans la rubrique « Investissements ». Afin d'éviter que cette double comptabilisation se représente sur le montant du solde, les nouvelles règles prévoient que le montant des dépenses pour la recherche est également enregistré en recettes.

Ce changement du référentiel comptable a comme conséquence que le total des dépenses de l'exercice 2014 comprend un montant de 214,2 millions qui ne figurait pas encore dans les prévisions du budget voté.

Compte tenu de cette rectification, le total des dépenses prévisibles de l'exercice 2014 est donc inférieur au montant qui figurait au budget voté.

On retrouve ici un résultat concret de la politique du gouvernement, visant à faire une utilisation plus responsable et ciblée des deniers publics.

Le montant prévisible de cette amélioration s'élève à 81,7 millions. Ce résultat est sans nul doute de nature à pouvoir être considéré comme étant satisfaisant.